Communiqué de presse

# Commercialisation du kiwi français

Le 23.02.2024
à Toulouse

## Des anomalies, des contrôles et de la communication

Le BIK a reçu ces derniers temps de nombreuses remontées suspicieuses de la part de ses adhérents, relatives à des anomalies de marché, qui ressemblent fortement aux anomalies détectées avant les affaires de francisation jugées depuis 2019. Plusieurs éléments ont conduit le BIK à faire remonter ces informations à la DGCCRF et à demander des contrôles.
Entre les relations que le BIK entretient avec les inspecteurs de la DGGCRF depuis les affaires de francisation et l'ordre reçu par la DGCCRF de démultiplier les contrôles à la suite de la colère agricole, le BIK a obtenu que des contrôles kiwis soient ajoutés aux prochains plans de contrôles.
Le travail de fond que mène le BIK avec ses adhérents comme la DGCCRF vise à maintenir la pression sur les fraudeurs, pour mettre fin aux fraudes actuelles et limiter les tentations. Nous constatons en complément que les contrôleurs de la DGCCRF sont très présents dans les grandes surfaces pour contrôler l'étiquetage et les origines, notamment sur le kiwi compte tenu de la pression maintenue par le BIK.
Le BIK a également alerté les distributeurs via un courrier visant à sensibiliser les commerçants de kiwi non seulement sur la francisation mais également sur la mise en rayon du kiwi. Il est essentiel que chacun des maillons de la commercialisation du kiwi français soit attentif pour éviter que de telles pratiques reprennent de l'ampleur, notamment en s'assurant de la réelle origine France des produits proposés à la vente.

## Une nécessaire qualité du kiwi français

La qualité du kiwi (aspect et maturité) est le premier critère de choix du consommateur, c'est pourquoi nous sommes très attentifs à la qualité du kiwi français. L'accord interprofessionnel garantit une cueillette plus tardive en France, et donc plus qualitative, que dans les autres pays européens. En début de saison, le BIK avait relevé des imports précoces et non qualitatifs. Les contrôles réalisés à la demande du BIK par Interfel et la DGCCRF ont malheureusement démontré que des kiwis ont été la vente en dessous des critères de commercialisation (pour rappel, 9,5° Brix) avec des origines Grèce et Italie. Aucune non-conformité n'a été détectée sur les kiwis français.

## D'autres pistes pour sécuriser l'origine France

La dissuasion est importante, mais le BIK continue de travailler sur le sujet via des actions complémentaires pour sécuriser toujours plus l'origine France comme :
• Le dépôt du logo BIK comprenant le numéro d'adhérent comme marque collective pour accroître la confiance des opérateurs français dans le logo ;
• L'investissement dans la recherche avec la création de la base de données « Origine France », avec des analyses pour caractériser l'origine France via des analyses RNM et isotopes. Ces travaux ont permis de confirmer des différences en fonction des régions françaises, et nous avons bon espoir que cela soit plus accentué avec des origines étrangères, introduites cette année dans la base de données.

### Le kiwi français, c'est :

**4490 HA** DE VERGERS ET **1150** PRODUCTEURS

**75 %** DES KIWIS FRANÇAIS SONT PRODUITS DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

**8ème** FRUIT PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS AVEC UNE CONSOMMATION DE 4,5KG PAR MÉNAGE ET PAR AN

**6ème** ESPÈCE DE FRUIT PRODUITE DANS L'HEXAGONE !

*Depuis plus de 40 ans, le BIK rassemble les producteurs, coopératives et expéditeurs de kiwi français. Structure interprofessionnelle, il promeut et valorise le kiwi français, crée et compile les données de la filière kiwi, défend le kiwi français et mène les actions de recherche-expérimentation, en relation permanente avec les autres pays producteurs.*

CONTACTS PRESSE : BIK - BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU KIWI
Zoé Monchecourt, Chargée de communication, zoe.monchecourt@kiwidefrance.fr
Adeline Gachein, Directrice, adeline.gachein@kiwidefrance.fr